

Concours section : NAT-SURVEILLANTS-2024

Epreuve matière : Epreuve admissibilité

N° Anonymat : **TNEDH179 FU** Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : Surveillant Pénitentiaire Session : 2024

Epreuve : épreuve écrite Date de l'épreuve : 10 Janvier 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question 1 : C
Question 2 : B
Question 3 : A
Question 4 : B
Question 5 : C
Question 6 : A
Question 7 : B
Question 8 : A
Question 9 : A
Question 10 : A
Question 11 : B
Question 12 : B
Question 13 : B
Question 14 : B
Question 15 : B
Question 16 : A
Question 17 : D
Question 18 : D
Question 19 : D
Question 20 : A

Concours section : NAT-SURVEILLANTS-2024

Epreuve matière : Epreuve admissibilité

N° Anonymat : **TNEDH179 FU** Nombre de pages : 4

Question 1 : Le fils a 3 ans.

Question 2 : B. 997003795278

Question 3 : C. 700 €

Question 4 : 194. 26; 50; 98; 194; 386

Question 5 : 1 heure entre la prise du premier cachet et la prise du troisième.

Question 6 : 25. 0, 3, 7, 12, 18, 25.

Question 7 : B

Question 8 : C

Question 9 : D TPCE4ECPT

Question 10 : B

Centre de détention d'Aerix
le dimanche 11 août.

Monsieur X,
Surveillant,
À Monsieur l'officier du bâtiment C.

Objet : comportement du détenu LAPILE Gérard.

J'ai l'honneur de vous rendre compte les faits suivants.

Ce jour, dimanche 11 août, vers 16 heures, au centre de détention d'Aerix, alors que j'étais en poste au premier étage du bâtiment C, je suis dérangé par de la musique sortant de la cellule de la personne détenue LAPILE Gérard.

Je demande à ce détenu de baisser le volume de sa chaîne hi-fi.
Le détenu s'excuse et baisse le volume.

Je lui explique qu'il y a un règlement et qu'il ne doit pas perturber le calme de la détention.

Puis, ce dernier se met à me plaindre : "Dites donc, chef, vous n'avez pas trop chaud avec vos rangiers et votre gilet pare-balle"
Il sort alors de son réfrigérateur deux canettes de coca-cola et m'en tend une, en ajoutant que je peux bien prendre cinq minutes, qu'on est dimanche et qu'il n'y a pas de chef.

J'ai refusé en lui précisant que je n'ai pas à entretenir sciemment avec des personnes placées par décision de justice, de relations qui ne seraient pas justifiées par les nécessités du service. (Art. 20-1 du code de déontologie du service public pénitentiaire).

Je lui ai également demandé de ne plus me proposer ce genre de chose à l'avenir, lui rappelant qu'en tant que personnel de l'administration pénitentiaire, je n'ai pas à accepter, directement ou indirectement, des dons et avantages de quelque nature que ce soit. (Art. 19 du même code).

Il serait bon que ce détenu puisse être reçu par vos soins afin de lui rappeler quelques règles essentielles.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous pourriez souhaiter.

Signature X

3.14.

Lined writing paper with horizontal lines.